

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 27 février 1973

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

LES PÊCHES

LE PROJET D'ENQUÊTE—REOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 43 du Règlement et à la lumière de la situation qui se détériore sans cesse dans les pêches de la côte est, de la côte ouest et de l'intérieur du Canada, sans intervention de la part du ministre des Pêches (M. Davis) et du gouvernement, je demande, avec l'appui du député de Coast-Chilcotin (M. Olaussen), à proposer la motion suivante comme question d'urgence nécessaire:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait créer immédiatement une commission indépendante pour mener une enquête publique sur l'industrie de la pêche au Canada et sur le rôle du service fédéral des pêches; et que dans son mandat, la commission soit tenue d'examiner en premier lieu l'interdiction de la pêche commerciale au saumon au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve, ses répercussions sur le niveau de vie des intéressés, et de déterminer si le maintien de cette interdiction est justifiable ou nécessaire.

M. l'Orateur: Le député de Comox-Alberni (M. Barnett) propose une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité et la motion ne peut donc être présentée.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

LES DÉPENSES PAR HABITANT SELON LES PROVINCES— REOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer une motion sur une question urgente. Étant donné que d'après les prévisions budgétaires pour 1973-1974 du ministère des Travaux publics, malgré le principe de répartition équitable énoncé par le ministre actuel de la Défense nationale (M. Richardson) au nom du gouvernement, la Colombie-Britannique recevra \$1.56 par habitant pour ces dépenses, alors que l'Ontario recevra \$9 par habitant, dépenses de la capitale nationale non comprises, et étant donné le taux élevé du chômage en Colombie-Britannique, appuyé par le député de Fraser Valley-Ouest (M. Rose), je propose:

Que la question de la répartition inéquitable des dépenses des Travaux publics, par habitant, soit renvoyée au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, pour que soient tirés au clair les critères réels selon lesquels ont été arrêtées les dépenses pour 1973-1974.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité et la motion ne peut alors pas être mise en délibération.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA DÉCENTRALISATION DU SYSTÈME DE PAIEMENT DES PRESTATIONS—REOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Français]

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, étant donné les difficultés qu'éprouvent les bénéficiaires de prestations d'assurance-chômage, particulièrement à cause des retards inadmissibles des paiements, je propose, appuyé par l'honorable député de Rimouski (M. Allard):

Que le comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration recommande la décentralisation du système de paiement des prestations.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion proposée par l'honorable député de Champlain. En vertu du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc être présentée.

* * *

LES SPORTS

AIDE FINANCIÈRE EN VUE D'ENTRAÎNER LES ATHLÈTES POUR LES JEUX OLYMPIQUES DE MONTRÉAL EN 1976— REOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur le président, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer une motion d'urgence nécessaire.

Étant donné le pauvre appui que reçoivent nos athlètes canadiens amateurs dans leur entraînement et étant donné le faible rendement que le Canada obtient dans les compétitions internationales, je propose, appuyé par l'honorable député d'Abitibi (M. Laprise):